



A . E . R

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF PLACE SOUS LA DOUBLE TUTELLE DU MINEE & DU MINFI
B P 30704 YAOUNDE – TEL (237) 222 21 23 84 – 222 21 23 85 – FAX (237) 222 21 23 81 – E-mail aercam2000@yahoo.fr
SIEGE SOCIAL NYLON BASTOS YAOUNDE

Yaoundé, le 09 MARS 2018

DECISION N° 001/AER/DG/DARH/SDA/SM/2018

Portant adjudication de la Lettres – commande d'acquisition d'un (01) véhicule berline à l'AER, suite à l'Appel d'Offres N°001/AONO/AER/DG/CIPM/2018 du 25/01/2018.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E.R,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017, portant statut général des établissements publics ;
Vu la Loi n°2016/018 du 14/12/16, portant Loi des Finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2017 ;
Vu le Décret N°2013/204 du 28/06/2013, portant (ré) organisation et fonctionnement de l'A.E.R ;
Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint ;
Vu le Décret N° 67/DF/211 du 08/05/1967 portant réaménagement de la législation financière du Cameroun ;
Vu le Décret N°077/41 du 03/02/1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;
Vu l'Ordonnance N°062/OF/4 du 07/02/62 portant Régime Financier du Cameroun, modifiée par la Loi N°2002/001 du 19/04/2002 et complétée par la loi N° 2007/06 du 26/12/2007 portant Régime Financier de l'Etat ;
Vu la décision n°9/00000002/D/MINEFI/CAB/SG/DGTCFM du 06/01/2010, portant désignation d'Agents Comptables par intérim ;
Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2016, portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2017 ;
Vu le budget de l'AER de l'exercice 2017 ;
Vu l'Appel d'Offres N°006/AONO/AER/DG/CIPM/2017 du 27/10/2017, pour l'exécution des travaux d'électrification rurale de certaines localités des Régions du Centre, de l'Extrême-Nord, du Nord-ouest et de l'Ouest ;
Vu le Procès – verbal de la CIPM-AER du 07/03/2018, portant proposition d'attribution de la Lettre – commande à l'issue de la procédure d'appel d'offres sus - visé ;
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1 : A l'issue de la procédure de passation des marchés suite à l'Appel d'Offres N°001/AONO/AER/DG/CIPM/2018 du 25/01/2018, pour l'acquisition d'un (01) véhicule à l'AER, et suivant les propositions d'attribution de la CIPM en date du 08/03/2018, le soumissionnaire ci – après est déclaré adjudicataire aux conditions ci – après :

Désignation	Délais	Entreprise attributaire	Montant TTC en Francs CFA
Acquisition d'un véhicule berline à l'Agence d'Electrification Rurale	20 jours	CAMEROON MOTORS INDUSTRIES, BP 1217 Douala - Tel. 233 39 80 56	59 500 000

Article 2 : Le Marché sera notifié à l'adjudicataire après visa du Contrôle Financier Spécialisé auprès de l'AER et signature du Directeur Général. L'entreprise attributaire est priée de nous retourner les copies dudit marché, dûment enregistré conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM-AER.

Le Directeur Général,

Moussa OUSMANOU